

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N°14/2024

Objet : Mandataire régie de recettes de la Piscine Municipale

Le Maire d'AIXE SUR VIENNE,

Vu l'arrêté N°2/2018 en date du 29 janvier 2018 instituant une régie de recettes pour la piscine municipale,

Vu l'avis du comptable assignataire en date du 2 juillet 2024

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 3 juillet 2024

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 3 juillet 2024

ARRÊTE :

Article premier :

Madame CHALLAL Elisa, née le 11 février 2003 à LIMOGES, résidant 17 allée de la Guérinière à AIXE SUR VIENNE est nommée mandataire de la régie de recettes de la piscine municipale du 6 juillet au 23 août 2024, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

- Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 :

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

A Aixe-sur-Vienne, le 03/07/2024

Le Maire,

René ARNAUD.

Signature de l'autorité qualifiée
pour nommer le régisseur

Le Maire

René ARNAUD



Signatures du régisseur titulaire
et du mandataire suppléant
précédées de la formule manuscrite
« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Vu pour acceptation

Signature du mandataire suppléant
précédée de la formule manuscrite
« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

